

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES
ÉCOLE DE LA COURVILLOISE

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du Conseil d'établissement de l'école de la Courvilloise, tenue le mercredi 7 février 2018 à 19 h, au local 108-A de l'école de la Courvilloise. Les personnes suivantes sont présentes :

Parents : Julie Boissonneault Dominique Lessard
Gaëtan Mahé Nicolas Ménard
Judith Mercier Sévérine Moreau

Enseignants(es) : Nelson Bluteau Éric Clermont-Drolet
Debbie Denis Sylvain Dupuis
Hugo Laplante Yanick Normandin

Personnel professionnel : Valérie Rousseau

Directeur : Christian Couture

Secrétaire de la séance : Claire Grenier

Gouvernement étudiant : Victor Marquis-Tremblay, vice-premier ministre

Membre de la communauté : Jonathan Côté (MDJ)

Étaient absents : Brigitte Barnabé, parent
Justine Fortin, première ministre, gouvernement étudiant
Chantal Lessard, parent

1. MOT DE BIENVENUE

Mme Moreau, présidente, souhaite la bienvenue à tous.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Moreau déclare la séance ouverte à 19h01.

3. VÉRIFICATION DU QUORUM

Madame Moreau constate que le quorum requis par la loi est atteint.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Ouverture de la séance
3. Vérification du quorum
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal du 13 décembre 2017
6. Suivi au procès-verbal du 13 décembre 2017
7. Période de questions accordée au public

Points de décision

8. Dépôt des sorties éducatives (art. 87)
9. Régime pédagogique 2018-2019
10. Résolution mesure Accroche-toi au secondaire

Points d'information

9. Communication du parlement étudiant
10. Communication de la direction
11. Communication de la présidence
12. Communication du représentant du comité de parents
13. Questions diverses
14. Levée de l'assemblée

CE-17/18-15 IL EST PROPOSÉ par M. Nelson Bluteau d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2017

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2017 est parvenu aux membres du conseil dans les délais prescrits par la loi;

CE-17/18-16 IL EST PROPOSÉ par M. Nicolas Ménard que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2017 soit approuvé tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2017

10.2 Suivi du comité sur la réussite et les écoles efficaces : monsieur Couture mentionne que les analyses des questionnaires ont été faites. Le comité se revoit le mardi 13 février pour préparer des ateliers qui seront à l'ordre du jour de la journée pédagogique du 16 février 2018.

13. Questions diverses : monsieur Dupuis a rapporté à la bibliothèque le livre remis par Mme Barnabé. Après vérifications, il lui a été répondu que le livre avait été déclaré perdu et que ce titre n'était même plus en circulation.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS ACCORDÉE AU PUBLIC

Monsieur Claude Giroux, commissaire, mentionne qu'il y a quelques semaines déjà, la commission scolaire des Premières-Seigneuries a déposé une demande au MEES pour la construction d'une école secondaire dans le secteur de Charlesbourg sur les terrains de l'ancien zoo. Comme il n'y a pas de mouvement par le ministère dans ce dossier, la commission demande à tous ceux qui le peuvent, d'user de leur pouvoir d'influence auprès des politiciens. Monsieur Couture précise que, dans quelques années, toutes les écoles secondaires seront au maximum de sa capacité.

POINTS DE DÉCISION

8. DÉPÔT DES SORTIES ÉDUCATIVES

Monsieur Couture commente le tableau des sorties éducatives et voyages.

CE-17/18-17 IL EST PROPOSÉ par M. Gaëtan Mahé d'approuver les sorties éducatives / activités vie étudiante / voyages et campagnes de financement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. RÉGIME PÉDAGOGIQUE 2018-2019

Monsieur Couture présente et commente la grille des matières pour l'année scolaire 2018-2019.

CE-17/18-17 IL EST PROPOSÉ par M. Hugo Laplante d'approuver le régime pédagogique 2018-2019 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. ATTESTATION DU TRANSFERT DES SOMMES RELATIVES AUX MESURES DÉDIÉES ET PROTÉGÉES POUR LES ÉTABLISSEMENTS.

Conformément à l'article 473.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, le ministre peut prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement. La liste de ces mesures se trouve à l'annexe P des Règles budgétaires amendées de fonctionnement des commissions scolaires pour l'année 2017-2018.

L'annexe R des Règles budgétaires amendées de fonctionnement des commissions scolaires pour l'année 2017-2018 prescrit que les conseils d'établissements doivent adopter une résolution confirmant que les sommes des mesures dédiées et protégées ont bien été allouées aux établissements concernés et doivent y joindre le plan de déploiement lié à l'ajout de ressources découlant des nouvelles mesures.

Résolution

Le conseil d'établissement de l'école secondaire de la Courvilloise confirme que les ressources financières allouées par la Commission scolaire des Premières-Seigneuries tel que détaillé ci-dessous, ont été reçues, et utilisées conformément aux fins prévues.

Le conseil d'établissement confirme également, que le plan de déploiement lié à l'ajout de ressources découlant des nouvelles mesures lui a été présenté, et qu'il est informé qu'une utilisation de ces allocations à des fins non prévues, pourra faire l'objet d'une récupération de la part du Ministère. Monsieur Couture présente et commente la résolution. Il précise que le texte de la résolution a été écrit par la commission scolaire pour conformité.

CE-17/18-18 IL EST PROPOSÉ par Gaëtan Mahé d'approuver la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINTS D'INFORMATION

11. COMMUNICATION DU PARLEMENT ÉTUDIANT

Monsieur Victor Marquis-Tremblay informe les parents des éléments suivants :

- ☞ La vente de roses (50) et de petits mots doux a pris fin ce midi.
- ☞ La sortie du 1^{er} cycle a eu lieu. Le taux de participation a été de 67% soit 340 élèves.
- ☞ L'activité du 2^e cycle et PIVOT aura lieu le 1^{er} mars si le taux d'inscription est suffisant.
- ☞ Lors de la fête de Noël, la majorité des activités a bien fonctionné. Cependant, la disco n'a pas été un succès. Ce sera à repenser pour la prochaine année.
- ☞ La vente de produits (churros, hot-dog, etc.) n'a pas connu le succès escompté

12. COMMUNICATION DE LA DIRECTION

Monsieur Couture mentionne que :

- ☞ c'est la semaine des enseignants. L'équipe de direction s'est déplacée dans les classes, pendant les cours, afin de souligner la semaine des enseignants en leur offrant café, biscuit et/ou clémentine. Les enseignants ont énormément apprécié la démarche de l'équipe de direction.
- ☞ une de nos équipes de cheerleading s'en va en compétition en Floride dans le cadre des championnats mondiaux;
- ☞ une équipe de cheerleading avec les élèves DPS a participé à une compétition samedi dernier. Ils étaient vraiment géniaux! Ils participeront très bientôt à deux autres compétitions.
- ☞ Le gala football a eu lieu en janvier de même que la remise des diplômes de la cohorte PÉI 2016-2017.
- ☞ Opération inscription 2018-2019 : madame Grenier demande aux parents comment ils ont trouvé l'expérience. Le commentaire général est que tout s'est bien déroulé.

13. COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE

Madame Moreau s'est étonnée de la diminution de présence lors de la remise de diplômes PÉI. Il y a eu seulement 29 finissants présents sur une possibilité de 48.

12. COMMUNICATION DU REPRÉSENTANT DU COMITÉ DE PARENTS

Monsieur Mahé mentionne que :

- Il y a eu une présentation du plan triennal d'utilisation des établissements. Lors de cette présentation, il a été possible de voir que d'ici quelques années, il y aura saturation dans les écoles secondaires.
- Bilan sur l'évolution du plan sur l'engagement vers la réussite (PEVR).

13. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Bluteau demande s'il est possible que la direction remplace les grilles au-dessus des portes afin de faciliter la confidentialité. Pour l'instant, la direction ne fera pas de changement systématique. Il invite les enseignants qui tiennent à faire faire le changement à compléter une GRDS. Quelques classes pourraient être faites à la pièce.

Aussi, M. Bluteau a entendu dire que le programme PIVOT risque de ne plus être offert à l'école. Monsieur Couture raconte l'historique du programme PIVOT à Beauport en précisant que le programme offert chez nous dessert 3 écoles secondaires (Courvilloise, Académie Ste-Marie, Samuel-de Champlain). Si les directions de l'Académie Ste-Marie et Samuel-de Champlain décidaient d'offrir un programme maison à leurs élèves dans leur école, il est alors possible que le programme PIVOT soit reconsidéré en raison du manque d'élèves pour justifier son ouverture. Actuellement, les directions des autres écoles conservent l'option de diriger leurs élèves chez nous.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Moreau propose la levée de la séance à 20h32.

Claire Grenier
Secrétaire